Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260121-2026_008-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-008

MAIRIE DE LIEURON

35550

Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 12
Représentés : 13
Votants : 12

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BARIOU Nathalie, BRIAND Thierry, JOLIVET François, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE-BLET Chantal, PRÉVERT Rose-Line, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline, VETIER Fabrice ;
Absents excusés : MM. BALARD Olivier (pouvoir à MOISON Daniel) ;
Absents : MM. BESQUEL Jean-René, DUROCHER Alexandre ;
Secrétaire de séance : Mme MOUICHE Marylène ;

Objet : Vente de terrain – La Basse Hamonais;

VU le CGCT, notamment ses articles L. 2122-21, L. 2241-1 et suivants, L. 3211-1 et suivants, sur les règles de gestion et de cession des biens communaux ;
CONSIDÉRANT que la commune de Lieuron est propriétaire de la voie desservant le lieu-dit « La Basse Hamonais » et que celle-ci ne concerne qu'une habitation ;

Madame le Maire propose au conseil municipal de céder au prix de 1 € cette voirie d'une surface déterminée après passage du géomètre, les frais de notaire et de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** la cession du terrain correspondant à la voie desservant le lieu-dit « La Basse Hamonais » ;
- **DECIDE** la réalisation d'un accès par busage de 9 mètres pour la parcelle ZD222 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT